



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 02 février 2023 à 18 h 00
Au siège de la Communauté de communes

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents-excuses :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

GOULT : M. Didier PERELLO

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations de :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

Étaient également présents :

LES RESTOS DU CŒUR : les bénévoles

LUBERON NATURE : M. Robert BOZZA et M. Karl ANTIER

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Charlotte GRÉGOIRE (Assistante de Direction)

Jean AILLAUD excuse Gilles RIPERT pour la séance du bureau communautaire de ce soir.

INTERVENTION DE MME MICHELE MAMBERT DES RESTOS DU CŒUR

Les bénévoles des Restos du Cœur présentent l'association avec un focus sur le territoire de la CCPAL, les besoins des accueillis (logement, mobilité) et le projet d'un bus itinérant.

Patrick MERLE demande si les personnes « sans ressources » sont des personnes inscrites à pôle emploi et si elles sont considérées comme des chômeurs de longue durée ou si elles sont bénéficiaires RSA (Revenu de Solidarité Active).

Les bénévoles expliquent que ces personnes n'ont aucune ressource financière.

Charlotte CARBONNEL demande si les personnes reçues par l'association sont orientées vers les CCAS (centre communal d'action sociale).

Les bénévoles souhaitent avoir un référent par commune et soulignent l'importance de l'aide mutuelle entre les communes, la CCPAL et l'association (forme de partenariat). Ils annoncent que 39% des personnes inscrites ne viennent pas au centre pour être servies.

Concernant la difficulté de se déplacer vers Apt, Frédéric SACCO rappelle le service de transport à la demande proposé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur « TAD SUD ».

Charlotte CARBONNEL met en avant le fait que malgré des critères plus restrictifs pour les campagnes d'été que pour les campagnes d'hiver, le nombre total de familles est plus important lors des campagnes d'été.

Les bénévoles énumèrent plusieurs raisons et notamment le fait que la période d'été est plus longue que celle d'hiver ou encore le fait que l'association a accueilli des familles ukrainiennes. Ils annoncent aussi que les permanences de l'association avec le bus « Le Lien » de la CCPAL vont se poursuivre.

Sylvie PASQUINI met en avant la difficulté d'identifier ces personnes qui ont besoin d'aide.

Les bénévoles annoncent qu'ils quittent le local avenue Victor Hugo à Apt car il est trop petit et surtout il ne permet pas de confidentialité lors des rendez-vous avec les bénéficiaires. Ils présentent un plan de l'aménagement possible du nouveau local (Traverse de Roumanille à Apt). Ils indiquent que l'espace d'accueil sera étudié par un groupe de travail avec un avis des accueillis.

Michèle MAMBERT annonce qu'elle quitte en mars sa fonction d'animatrice de l'association et présente Jean-Pierre son remplaçant.

Jean AILLAUD remercie les membres de l'association pour leur présentation mais également pour l'ensemble des actions réalisées en tant que bénévole.

Présentation Restos du Cœur en annexe (1).

Dépliant partenaires en annexe (2).

Villages - Campagnes d'hiver en annexe (3).

Villages - Campagnes d'été en annexe (4).

Liste des documents à apporter pour l'inscription et la réinscription en annexe (5).

INTERVENTION DE M. ROBERT BOZZA ET M. KARL ANTIER DE LUBERON NATURE

M. Robert BOZZA et M. Karl ANTIER présentent 4 actions de Luberon Nature : les dépôts sauvages en collaboration avec le SIRTOM de la Région d'Apt, le soutien à l'agriculture et au pastoralisme, la sensibilisation à la pollution lumineuse et le travail avec les énergies renouvelables.

Dominique SANTONI souligne le fait que le château de l'environnement à Buoux n'est pas un exemple de projets consommateurs de terres agricoles ou d'élevage comme l'indique le document de présentation de Luberon Nature. Elle invite Luberon Nature à une présentation du futur projet concernant ces lieux.

M. BOZZA accepte l'invitation et indique que ce point sera retiré du document de présentation.

Patrick MERLE rappelle un des rôles de Luberon Nature à savoir de trouver un équilibre entre tous les points de vue pour extraire la meilleure des solutions et explique que dans certains propos il y a des visions dogmatiques qui peuvent gêner des élus.

Charlotte CARBONNEL a l'impression d'un travail parallèle, tel qu'il est présenté, entre Luberon Nature et le PNRL concernant notamment la pollution lumineuse ou encore l'aide à la réduction et à l'économie des énergies.

M. BOZZA évoque sa rencontre avec Mme Laure GALPIN, Directrice du PNRL, en 2020. Il met en avant l'histoire liée entre le PNRL et Luberon Nature. En effet, un des premiers conseils d'administration de Luberon Nature a rédigé la première charte du PNRL. Il donne aussi l'exemple de M. JOSEPH qui a été Président du PNRL et également Président de Luberon Nature.

Frédéric SACCO rappelle l'installation de panneaux photovoltaïques à Cabrières d'Avignon et cite la lutte contre les projets ayant un impact sur l'environnement au sens large de Luberon Nature.

M. BOZZA explique que Luberon Nature a été invité au comité de pilotage par Madame le Maire de Cabrières d'Avignon pour cette installation photovoltaïque sur une ancienne carrière, terrain déjà artificialisé afin de trouver une bonne intégration paysagère.

Frédéric SACCO mentionne le SCOT du Pays d'Apt Luberon qui interdit le photovoltaïque en champs mais qui l'autorise sur des terrains anthropisés.

Maryse BONNET demande quelle sera la position de Luberon Nature face aux ombrières sur les terres agricoles. Elle rajoute que d'après des études, il y aurait un impact positif notamment au niveau de l'humidité avec le problème de sécheresse.

M. BOZZA explique que les ombrières ont un impact sur le sol, la terre et même sur la faune. Il précise que pour l'instant Luberon Nature n'a pas encore pris position à ce sujet.

Jean AILLAUD remercie M. BOZZA et M. ANTIER pour leur présentation.

Présentation de Luberon Nature en annexe (6).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

Le Président annonce à l'assemblée que le point n°5 « DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA CCPAL » est reporté à une séance ultérieure pour un complément d'information.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 – DEMANDE DE SUBVENTION REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - APPEL A PROJETS SUD LABS

Patrick MERLE rappelle l'arrêté inter préfectoral du 5 mars 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) - version n°6, et notamment la compétence 1.2.3 « La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures permettant l'accueil d'entreprises ».

Il mentionne la délibération du 25 février 2016, approuvant le programme de création d'un Pôle Intercommunal de Services aux entreprises, Cap Luberon ; Tiers Lieu économique proposant des espaces de travail flexibles, des services aux entreprises et un réseau de professionnels soutenant les démarches de création, développement et reprise d'entreprise et la délibération du 03 novembre 2016, du Conseil Régional, relative à la stratégie régionale « Smart Région ».

Le programme régional « SUD LABS : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », voté par le Conseil régional le 29 juin 2018 a pour objectif de soutenir des offres de service numériques innovantes et impactantes en lien avec les priorités de l'exécutif régional dans le domaine de la transition numérique des entreprises, de l'emploi, de la conception de produits et de services innovants.

L'appel à projets SUD LABS 2022-2023 a vocation à favoriser les projets autour de l'accompagnement à la transition numérique des entreprises.

La CCPAL sollicite la labellisation SUD LABS du Pôle Intercommunal de Services aux entreprises, Cap Luberon et souhaite enrichir l'offre de services proposée aux entreprises du territoire au Cap Luberon, en mettant en place un accompagnement à la digitalisation des entreprises sur deux axes :

1. L'accompagnement sur la marque employeur et le recrutement via le numérique,
2. L'accompagnement au développement des outils numériques (notamment, acculturation à l'intelligence artificielle).

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses TTC		Montant estimatif des recettes	
Accompagnement à la transition numérique des entreprises sur le territoire du Pays d'Apt Luberon, dans le cadre de l'appel à projets SUD LABS	Rémunérations intermédiaires et honoraires 3 000,00 €	Région Sud : 50 %	6 470,00 €
	Prestation de services 8 750,00 €	Autofinancement : 50%	6 470,00 €
	Mise à disposition des espaces de Cap Luberon 1 190,00 €		
TOTAL	12 940,00 €	TOTAL	12 940,00 €

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Sollicite la labellisation SUD LABS de Cap Luberon.

Approuver le plan de financement de l'opération.

Sollicite une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'appel à projets SUD LABS 2022-2023 au taux maximum de 50% pour un montant de 6 470,00 euros.

Donne mandat au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet et à signer toutes pièces se rapportant à cette délibération.

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS - REQUALIFICATION ZI PEYROLIERE I

Patrick MERLE rappelle les statuts de la CCPAL et notamment la compétence 1.2.1 « La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Il fait référence à la délibération du 17 novembre 2022 approuvant le contrat « Nos territoires d'abord », auquel est inscrit le projet de requalification de la zone industrielle de Peyrolière I et à la circulaire de la Préfète de Vaucluse du 13 décembre 2022 relative à l'appel à projets commun DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) / DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) / DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) sur l'exercice 2023.

Il met en avant la stratégie de développement économique approuvée le 19 octobre 2017 et actualisée le 1^{er} octobre 2021, et notamment son axe n°1, redynamiser le Pôle structurant Apt Ouest.

Le Pôle d'activités Apt-Ouest, intégrant la zone industrielle Peyrolière I, engagé dans une démarche de qualité et de performance, a obtenu le label régional PARC+ niveau 1 pour la période 2022 – 2024.

Les objectifs de requalification de la zone industrielle Peyrolière I s'inscrivent dans la stratégie de développement économique et permettent une montée en gamme de l'ensemble du Pôle d'activités Apt Ouest afin de tendre vers les niveaux supérieurs du label régional PARC+.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Requalification de la zone industrielle de Peyrolière I	Travaux : 377 900,00 €	Région Sud : 10 %	37 790,00 €
	– La refonte de la structure de la voirie, – Le remplacement des candélabres, – La refonte du réseau d'eau, – L'aménagement paysager sur les bordures de zones avec la création d'îlots de fraîcheur.	Etat (DETR) : 50 %	188 950,00 €
		Autofinancement: 40 %	151 160,00 €
TOTAL	377 900,00 €	TOTAL	377 900,00 €

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement des travaux de requalification de la zone industrielle de Peyrolière I.

Sollicite une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du contrat « Nos territoires d'abord », pour un montant de 37 790,00 euros.

Sollicite une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR - a2) Voirie et équipements communaux et intercommunaux, pour un montant de 188 950,00 euros.

Donne mandat au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet et à signer toutes pièces se rapportant à cette délibération.

ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2023 - REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA BASE NAUTIQUE ET DU BLOC SANITAIRE DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE A APT

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle les statuts de CCPAL, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Zone de loisirs du plan d'eau à Apt », le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 entre la CCPAL, l'Etat et Enedis ainsi que la circulaire de la Préfète du 13/12/2022 pour l'appel à projets au titre de la DSIL.

Elle souligne la volonté de la CCPAL de poursuivre la requalification de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille en réhabilitant deux bâtiments et de favoriser le potentiel touristique de la zone de loisirs, en développant les activités sportives, de loisirs et touristiques.

La CCPAL souhaite améliorer la rénovation et la performance énergétique et thermique de la base nautique pour une surface de 79.92 m² et du bloc sanitaire d'une surface de 80 m² situés sur la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille.

La CCPAL a la volonté de :

- poursuivre ses engagements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments et d'y assurer une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie (pompe à chaleur et isolation)
- réhabiliter la base nautique et le bloc sanitaire de la zone de loisirs du plan d'eau au profit du personnel du plan d'eau de la Communauté de Communes et de mettre à la disposition des associations sportives un bureau, des douches et des vestiaires.

L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à 135 852.00 € HT soit 163 022.40 € TTC.

La réhabilitation de la base nautique de la zone de loisirs du plan d'eau entre dans le CRTE Axe 4.5 – Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

Le montant subventionnable par l'État pour l'appel à projet DSIL est attribué à hauteur de 60 % soit 81 511.20€.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Réhabilitation et rénovation énergétique de la base nautique et du bloc sanitaire de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille	Travaux de rénovation	État (DSIL) : 60 %	81 511.20 €
	Base nautique : 61 283.00 €		
	Bloc sanitaire : 45 350.00 €	Autofinancement : 40%	54 340.80 €
	Pose d'une pompe à chaleur : 29 219.00 €		
TOTAL	135 852.00 €	TOTAL	135 852.00 €

Jean AILLAUD rappelle le taux d'autofinancement de 40% pour cette délibération et la précédente et indique qu'au titre du Fonds Vert la CCPAL pourrait encore obtenir 10 ou 20% de subvention.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

Sollicite une subvention de l'État au titre de l'appel à projets DSIL 2023 à hauteur de 60 % pour un montant de 81 511.20 €.

Autorise Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Frédéric SACCO rappelle :

- la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a renforcé le rôle des intercommunalités comme coordinateurs de la transition énergétique,
- la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui a inscrit l'urgence climatique dans le code de l'énergie et fixe l'objectif d'une neutralité carbone en 2050,
- le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, prévoyant l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire de plus 1000 mètres carré afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Il rappelle également les statuts de la CCPAL et notamment l'article 2.1 déclarant d'intérêt communautaire l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de portée communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise des énergies.

Il fait référence à :

- la délibération du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon, et notamment l'action n°4 « Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics » inscrite au plan d'action,
- la délibération du 17 novembre 2022 approuvant le contrat « Nos territoires d'abord », auquel est inscrit le projet de rénovation énergétique globale du bâtiment du siège administratif de la Communauté de communes,
- la circulaire préfectorale du 13 décembre 2022 relative à l'appel à projets communs DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2023,
- la circulaire préfectorale du 16 décembre 2022 annonçant le lancement du Fonds vert.

En sa qualité de coordinatrice de la transition énergétique à l'échelle de son territoire, la Communauté de communes se doit d'être exemplaire sur la gestion de son patrimoine public et sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, en particulier concernant l'énergie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Rénovation énergétique du siège administratif de la CCPAL	Travaux : 469 800,00 € -Isolation par l'extérieur de l'ancienne partie du bâtiment et de l'aile Patrimoine -Remplacement des baies vitrées par des murs maçonnés puis isolation par l'extérieur du couloir amenant à la cuisine et de la cage d'escalier amenant à l'étage -Isolation de la toiture aile Patrimoine -Changement des menuiseries des bureaux de l'ancienne partie du bâtiment et des bureaux de l'aile Patrimoine, de l'accueil et de la grande salle de réunion -Système d'occultation baie vitrée accueil (stores) -Mise en place d'une VMC dans tous les bureaux	Région Sud : 30 %	140 940,00 €
		Etat : 50%	234 900,00€
		Autofinancement: 20 %	93 960,00 €
TOTAL	469 800,00 €	TOTAL	469 800,00 €

Frédéric SACCO fait référence à un audit de performance énergétique qui va être réalisé sur tous les autres bâtiments de la CCPAL afin de connaître ceux qui auraient besoin d'être rénovés vis-à-vis du coût de l'énergie. Il rappelle que la CCPAL dispose d'un tarif fixe jusqu'au 31 décembre 2023.

Emmanuel BOHN rappelle que la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention a été fixée au plus tard au 24 février 2023.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement des travaux de rénovation thermique du bâtiment du siège administratif de l'intercommunalité.

Sollicite une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du contrat « Nos territoires d'abord », pour un montant de 140 940 euros.

Sollicite une aide financière auprès de l'Etat pour un montant de 234 900 euros.

Donne mandat au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE LUCIEN AUBERT

Lucien AUBERT cite le courrier du Sénateur de Vaucluse M. Jean-Baptiste BLANC concernant la défense extérieure contre l'incendie à l'attention des maires. Il propose aux élus une réunion afin d'avoir un avis commun. Il soumet la date du jeudi 16 février à 17h30. La réunion est actée.

Emmanuel BOHN informe l'assemblée que le conseil communautaire du jeudi 16 février est reporté au jeudi 23 février 2023.

GRAN FONDO LUBERON PAYS D'APT

Frédéric SACCO annonce la mise en place de l'évènement sportif cycliste en Pays d'Apt Luberon : le « Gran Fondo Luberon Pays d'Apt » le dimanche 1^{er} octobre 2023 (période à laquelle les restaurants sont encore ouverts) avec l'agence Dénivelé Challenges.

Il appelle à la mobilisation de bénévoles pour l'accueil des participants et pour la sécurisation des carrefours au passage des cyclistes dans les communes traversées.

Il fait référence au Gran Fondo Mont Ventoux, évènement cycliste organisé par Dénivelé Challenges.

Il présente le grand parcours proposé par l'agence qui traverse 18 communes membres de la CCPAL (environ 115 km et 1900 m de dénivelé). Il précise que ce parcours pourra être raccourci avec une coupure au niveau du Fangas pour rejoindre le Plan d'eau. Le tracé interne des communes sera présenté à chaque commune correspondante par l'organisateur de l'évènement qui donnera également le nombre minimal de bénévoles (ou signaleurs) sur la commune (cela peut être des citoyens mais aussi et surtout des élus sauf s'ils font la course).

Il caractérise cette course cycliste de visite touristique avec notamment la présence de stands et de produits du terroir sur le parcours.

Patrick MERLE précise que les routes empruntées sont des routes départementales et donc ouvertes à la circulation. L'organisateur demandera probablement aux communes de prendre des arrêtés de circulation et d'interdiction de stationner.

Sylvie PASQUINI souhaite connaître le nombre de participants attendus.

Frédéric SACCO annonce 4 000 participants au Gran Fondo Mont Ventoux et une participation attendue pour la 1^{ère} année sur notre territoire de 800 personnes et de 2 000 personnes sur 3 ans. Il explique que la course de 115 km est chronométrée avec un classement et que la dépense moyenne d'un participant par jour serait de 90 €.

Dominique SANTONI informe l'assemblée qu'à l'occasion des Jeux Olympiques (JO) 2024, le Département de Vaucluse va essayer de proposer un évènement sportif par mois sur le territoire dans l'année qui précède ces JO. Un appel à projets sera lancé pour inciter les EPCI et les communes à faire remonter des projets dans le cadre des JO. Elle explique que le 1^{er} projet sera financé à 100%, le 2^{ème} à 50% ...
La CCPAL va candidater pour tenter d'obtenir un financement pour l'évènement du Gran Fondo Luberon Pays d'Apt.

GFLB – Parcours en annexe (7).

GFLB - Dispositif signaleurs en annexe (8).

PIECES ANNEXES

- 1- Présentation Restos du Cœur
- 2- Dépliant partenaires
- 3- Villages - Campagnes d'hiver
- 4- Villages - Campagnes d'été
- 5- Liste des documents à apporter pour l'inscription et la réinscription
- 6- Présentation de Luberon Nature
- 7- GFLB – Parcours
- 8- GFLB - Dispositif signaleurs

L'ordre du jour étant épuisé, Jean AILLAUD, Vice-Président, lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

